

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2015

La convocation a été adressée individuellement le 21 janvier 2015 à chaque membre du Conseil Municipal pour la réunion prévue le mardi 27 janvier 2015 à 20 h 00'

Début de séance à 20h00

Absents excusés : Maguelonne LE QUÉAU a donné procuration à Sylvie HAMON.

NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.

Sylvie HAMON a été désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2014

Les élus n'ont pas de remarques.

AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTIONS TRAVAUX 2015

Le Maire informe l'assemblée que la commune peut solliciter auprès du Préfet du Finistère la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2015.

Il propose de faire la demande pour les dossiers suivants :

- **Priorité n°1** : Travaux de création de réseaux d'assainissement collectif des quartiers de la Pointe, Pennaros puis du Bourg sur le réseau d'assainissement de la commune de CHATEAULIN.

En effet, ce chantier doit aboutir pour faire face aux contraintes existantes de SAINT-COULITZ. Le quartier de La Pointe est dans la zone du PPRI et le quartier de Pennaros est dans le périmètre de captage de la prise d'eau de Coatigrac'h (géré par le Syndicat Mixte de l'Aulne).

Le montant estimatif des travaux est de 1 138 000,00 € HT.

La mission de maîtrise d'œuvre a débuté et sera terminée à la fin de ce semestre. La consultation des entreprises pour réaliser les ouvrages se fera à l'automne 2015 pour un début des travaux envisagés fin 2015.

- **Priorité n°2** : Aménagement de la voie d'évitement du Bourg par le Sud Est afin de sécuriser le centre bourg.

En effet avec la création du nouveau lotissement communal et suivant le schéma directeur de développement durable, il est primordial de rediriger les véhicules et notamment les engins agricoles ainsi que les camions de livraison qui se rendent dans les exploitations agricoles de ce secteur.

Le tracé définitif de cette voie n'est pas arrêté. Il dépendra des suites de l'acquisition des parcelles jouxtant le lotissement dont le permis d'aménager a été validé. Un espace a été préservé sur les propriétés communales afin d'y palier.

Les travaux sont estimés à 53 750 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité valide ce programme et autorise le Maire à :

- Solliciter la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux auprès du Préfet du Finistère,
- Solliciter également le Conseil Général du Finistère, l'Agence de l'Eau, le Conseil Régional de Bretagne et tout autre organisme susceptible d'octroyer des subventions.

AUTORISATION DE CONSULTATION DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE ET DE RESEAUX DIVERS DU LOTISSEMENT COMMUNAL

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le permis d'aménager est validé. La consultation des entreprises pour les travaux de Voirie et de Réseaux Divers (VRD) va pouvoir débuter

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide ce programme et autorise le Maire à lancer la consultation.

TARIFS COMMUNAUX 2015

Proposition de tarifs pour l'année 2015

➤ **Photocopie :**

- A4 Noir ou bichromie 0,15 €
- A4 Couleur..... 0,30 €

Le format A3 ou la photocopie recto verso double le tarif suivant la qualité.

Gratuité des photocopies noires ou bichromies pour les demandeurs d'emploi.

➤ **Location salle polyvalente :**

- Personne de Saint-Coulitz 50,00 €
- Personne extérieure100,00 €
- Association de la commune gratuit
- Association extérieure..... 75,00 €
- Chèque de caution200,00 €

➤ **Location de barnum**

- Un barnum 50,00 €
- Deux barnums 80,00 €
- Chèque de caution300,00 €

➤ **Podium**

- 32 m² (4 x 8)..... 100 €
Caution 3000 €
- 16 m² (4 x 4)..... 60 €
Caution 2000 €

➤ **Prêt de panneaux « Travaux » :**

- Petit : caution100,00 €
- Grand : caution150,00 €

➤ **Concession cimetière (15 ans) :**

- un emplacement 70,00 €
- deux emplacements.....120,00 €

➤ **Concession cimetière (30 ans) :**

- un emplacement110,00 €
- deux emplacements.....200,00 €

➤ **Mini concession :**

- 15 ans..... 50,00 €
- 30 ans..... 80,00 €

➤ **Columbarium**

- 10 ans.....150,00 €

➤ **Jardin du souvenir**

- avec plaque fournie par la collectivité..... 70,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve les tarifs ci-dessus.

.../...

QUESTIONS DIVERSES

Distribution des plaquettes des formations à l'attention des élus.

5 février 2015 : réunion publique pour le lotissement communal afin d'expliquer la démarche entreprise.

Fin de séance à 20h15.

Gilles SALAÜN

Jean-Pierre AUBERT

Pierre LE GRAND

Sylvie HAMON

Béatrice GENTRIC

Régis FLOCH

Marguerite ANSQUER

René LATOUCHE

Julie GREGORY

Maguelonne LE QUÉAU

Annie YANNOU

Procuration à Sylvie HAMON